Les membres de la commission des sociétés 1re des Anciens soldats belges ayant servi sous le drapeau de S. M. Léopold Ier et 2e ceux qui ont servi en 1870-71 pendant la guerre franco-allemande, prient les sociétaires, qui n'ont pas encore repris leurs livrets militaires, de se rendre à la réunion, au local, rue de la Gare, lundi 27 courant, à huit heures du soir, pour la remise des dits livrets.

Avis. — A partir de ce jour, M. F. Jack, dentiste, 56, rue Inkermann, sera à la disposition de sa nombreuse clientèle tous les mardi, jeudi, de 9 à 5 heures, et le vendredi de 10 heures à 5 heures. Extractions sans aucune douleur.

Spécialiste pour la pose des dentsiers, tous les travaux sont garantis. 27020—43877

LE MEILLEUR LAXATIF

à employer en tous temps est incontestablement la **Pilule Savonneuse Roissy**. En s'endormant dans l'intestin, elle agit très doucement sans irriter ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne résulte donc après son effet. Les personnes souffrant de constipation, maux de tête se trouveront bien de son usage. 1 fr. — 2 francs. Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 28165

OEUFS FARIS, 13, rue du Bois, 13.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

depuis 3 fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REROUX

AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille catholique* est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. L. Duquesne, 71, Grande-Rue.

WATTRELOS

Le Conseil municipal se réunira mercredi prochain, 29 juin, en session extraordinaire. Voici l'ordre du jour de cette réunion :

1. Session extraordinaire. Nomination d'un secrétaire. Lecture des procès-verbaux des séances des 24 et 31 mai. 2. Abattoir public : plans et devis ; emprunt. 3. Eclairage électrique : délibération autorisant la Ville à traiter l'emprunt. 4. Fête au lancio du 14 juillet : composition du programme.

L'éclairage électrique. — Les machines à vapeur s'installent, et les fils de canalisation en posent toujours.

A vrai dire, l'aspect général manque un peu d'élégance, quant à présent, au moins, et comme décor, ce n'est pas le dernier cri.

Mais il faut considérer que l'utilité passe avant l'agréable et d'ailleurs l'air rebarbatif des mâts s'adoucira par l'influence de la belle couleur verte dont on les destine à leur toilette.

On affirme qu'alors, garnis de leurs grandolles d'émail blanc, ils seront presque beaux : accordons-en l'augure et préparons-nous à admirer.

Il a été nécessaire de planter des mâts un peu partout, parce que les marions sont engagés avec la généralité à Wattrelos, et qu'elles sont trop peu nombreuses pour y placer des consoles.

Assurément, ces grands mâts manqueront dans certaines rues où une gêne pour la circulation, tenez en estime la rue Carnot, que des passants ne sauraient éviter l'allée des potaux. Mais que faire, sinon attendre que la rue soit bâtie ?

Un peu de patience, donc !

La Journée d'aujourd'hui. — A huit heures, ouverture des concerts d'orgue sur le kiosque du Cirque.

Un effet de la dépêche, que ce kiosque de pouvoir de toutnec car il fallait, pour qu'il y fût entrer sur la Grande-Place, que les forains eussent la guerre, et trois jours n'ont pas suffi pour le construire.

A la guerre comme à la guerre, et espérons que le ciel sera clément, car un kiosque sans couverture,

Ça va bien quand il fait beau,
Mais quand il tombe de la pluie,
On est trempé jusqu'aux os !

Tout malheureux que nous trouvent assurément pas les musiciens de la Musique municipale, non plus que ceux de la Musique communale.

Un pétitionnaire devant avoir lieu le 3 juillet à Avelin, les membres de Wattrelos qui désireraient en faire partie peuvent se faire inscrire chez M. Blanckaert, à la Vozarde. Le prix du trajet aller et retour est de 1 fr. 50. Le train partira à 12 h. 28 de Roubaix.

Un carrousel vélocipédique. — La commission des fêtes de la rue du Crétinier a organisé au profit des pauvres, un carrousel vélocipédique international qui aura lieu aujourd'hui, à deux heures et demie précises. 80 francs de prix, plus des dons de certaines entreprises.

LES EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La Société de Géographie de Lille organise pour le dimanche 3 juillet une excursion à Audenarde et au Mont-de-Cancilé.

Directeurs : MM. Fernaux et Godin.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, tous les jours de six heures à huit heures jusqu'au 27 juin inclus.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing, au bureau du journal, 104, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 30, rue St-Christophe.* 2762

L'exploitation des lignes de tramways. — Nous avons en sous les yeux un intéressant relevé des divers éléments qui concernent l'exploitation des lignes de tramways.

Dans tout le réseau qui lui est confié, la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing possède une longueur de voies utilisées de 31,102 mètres. Son matériel de traction consiste en 30 voitures automobiles à moteur unique de 25 chevaux, 10 à deux moteurs de 15 chevaux, 18 voitures de remorque.

L'usine de production d'énergie électrique du dépôt du Laboureur comprend : six générateurs multitubulaires Babcock et Wilcox ; six machines à vapeur fixes du type Corliss de 150 chevaux vapeur, d'une vitesse de 160 tours à la minute ; six dynamos type Thomson-Houston de 400 kilowatts, dynamos, type Fives-Lille, de 400 kilowatts.

La Compagnie transporte en moyenne 12,285 voyageurs par jour.

Quant aux résultats d'exploitation, ils ont été les suivants en 1897. L'ensemble des lignes exploitées par la traction électrique a donné des recettes brutes de 8,395 fr. 55 : c'est une moyenne de 72 fr. 93 par journée de voiture. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 4,862,205 fr. 16, soit 41 fr. 95 par voiture. La proportion des dépenses sur les recettes a été de 56 0/0.

En terminant, nous formulerons le vœu que la nouvelle ligne de tramway à établir entre la place St-Christophe et le Pont-de-Neuvy, par la rue de Gand soit installée le plus tôt possible, puisque l'accord a été fait entre la Ville et la Compagnie pour l'exploitation de cette ligne.

Union Commerciale de Tourcoing. — La réunion du Comité aura lieu le mercredi 29 courant, à huit heures et demie (les précédes du soir, au local ordinaire des séances. 1, place de l'Hôtel-de-Ville.

Par suite de désertions importantes qu'il y aura lieu de prendre à cette réunion, le bureau insiste d'une façon toute particulière sur l'indispensable présence des membres du comité.

Les membres de la société qui auraient des demandes ou des réclamations à faire valoir sont priés de se présenter à la réunion.

Les Vétérans des armées de terre et de mer 1870 1871. — Le conseil d'administration informe tous les anciens soldats, sans distinction d'arme et de grade, que tous peuvent devenir sociétaires et obtenir une pension en versant 1 franc par mois pendant dix ans, soit 120 francs, pour les anciens soldats des campagnes de 1870-71 et antérieures, et 1 franc par mois pendant 20 ans, soit 240 francs, pour tous ceux qui ont servi depuis 1870 jusqu'à ce jour.

Les adhésions sont reçues à Tourcoing, chez M. Jules Cocheteux, rue Carnot, 7, délégué à cet effet et où l'on peut se procurer les statuts de la société et les renseignements.

Mariage de l'Hercule du Nord. — Notre concitoyen, M. James Parent, que sa force athlétique a fait surnommer « l'Hercule du Nord, » s'est marié à Tourcoing hier samedi. Il a épousé Mlle Berthe Rousseau, fille de Mme veuve Rousseau-Scalbert.

Beaucoup de curieux à l'Hôtel de Ville et une assistance nombreuse à la messe de mariage qui a été célébrée en l'église Notre-Dame.

Une arrestation pour exercice illégal de la médecine. — Deux agents de la sûreté ont mis en état d'arrestation *Pierre Boisdequin*, dit le « père Constant », demeurant à Roubaix, pour exercice illégal de médecine et de pharmacie. Cet homme, qui est âgé de cinquante ans, prétendait dans les cabarets et les maisons particulières des herbes qui avaient, paraît-il, la propriété de guérir toutes les maladies.

Conduit devant M. Wouille, commissaire central, Deledicque a avoué n'avoir d'autre moyen d'existence que le produit de ses consultations et la vente de ses herbes. Il a été maintenu sous les verrous.

A la frontière. — Le nommé Louis Vergest, âgé de 32 ans, poursuivi pour le compte de Gand pour abus de confiance, a été remis entre les mains des autorités belges.

La gendarmerie a également conduit à la frontière huit expulsés sortant de la prison de Lille où ils venaient de purger différentes condamnations pour vols, vagabondage et abus de confiance.

Marcq-en-Barœul. — *L'éclairage du chemin du Plouich.* — Le projet d'éclairage du Plouich, question qui a déjà soulevé des discussions au Conseil municipal, sera bientôt mis à exécution.

A la dernière réunion de la session de mai, les membres de l'Administration municipale ont pris une décision catégorique.

Le chemin du Plouich est, à son origine, chemin communal ; prolongé, il est d'intérêt privé. Mais depuis peu, les deux propriétaires à qui appartient une section de la route ont abandonné leur terrain à l'Administration.

Le Conseil municipal, après avoir remercié les donateurs, a exprimé le désir de les voir prendre à leur charge l'achat des pierres destinées à la bordure du trottoir. La commune fera poser à ses frais les bordures et les pavés du fil d'eau.

C'est là déjà une importante amélioration.

Quant à l'installation du gaz, nous espérons que la Compagnie se montrera conciliante ; elle permettra la canalisation, bien que la rue ne soit pas pavée.

— *Un accident.* — Un conducteur de machine de la distillerie Lesaffre-Henri Boone, 35 ans, demeurant cours Clisel, se tenait à l'entrée de la salle des machines. Par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans la cour. Dans sa chute, il se fit plusieurs contusions.

M. le docteur Masson, qui a soigné le blessé, a prescrit un repos de quinze jours.

Linselles. — *La ducasse.* — La ducasse annuelle, qui est le rendez-vous de bien des promeneurs, a lieu aujourd'hui dimanche 29 juin. De nombreux établissements forains s'élèvent sur la Grand'Place et sur la Place du Tiez.

Espérons que le beau temps viendra favoriser cette fête.

Neuville. — Une mission a été commencée il y a quelques jours en l'église de Neuville et se continuera encore deux semaines.

Chaque jour il y a messe à cinq heures et demie du matin, sermon, et, le soir, salut et sermon à huit heures.

La mission est donnée par trois Pères Rédemptoristes.

Halluin. — La commission de la société de gymnastique l'*Halluinoise* informe les membres honoraires, parents et amis des gymnastes qui voudraient accompagner la société au concours de Valenciennes, le dimanche 24 juillet, de vouloir bien se faire inscrire au siège de la société café Duval, place de l'Eglise, afin d'obtenir la réduction sur le chemin de fer.

Communications

La commission de l'oiseau « Les Trouvères » a l'honneur d'informer les intéressés que le tirage des lots de la tombola organisée au profit de la société, qui devait avoir lieu le 26 courant est remis au 10 juillet prochain.

LILLE

Un drame au vitriol à Lille. — Samedi soir, un garçon de café, Louis Briet, âgé de 31 ans, a lancé le contenu d'un flacon de vitriol sur une blanchisseuse de 29 ans, Palmyre Pruvost, avec qui il avait été intime.

La malheureuse a été brûlée à la partie supérieure du visage et au menton, et ses vêtements ont été atteints. Elle a été transportée d'abord dans une pharmacie rue Massena, puis à son domicile. Briet a été arrêté.

L'élection de M. Eug. Motte

ET LES JOURNAUX

Les journaux parisiens et régionaux continuent à s'occuper de la séance de jeudi à la Chambre et du grand succès obtenu par M. Eugène Motte.

Les organes républicains modérés sont unanimes à constater, en termes très élogieux, l'immense effet produit par les paroles si franches, et l'attitude si énergique du nouveau député de Roubaix, qui, assurent plusieurs, jouera un rôle important durant la présente législature.

A lire les feuilles socialistes, on peut deviner à quel point la déroute qui s'est produite à propos de la demande d'enquête les a atterrés

LES JOURNAUX RÉGIONAUX

Dans le *Réveil-Egalité*, c'est M. Henri Ghesquière qui apprécie le discours de M. E. Motte.

Il trouve que le député de Roubaix « a passé un vilain quart d'heure pendant que M. Millerand flagellait les corrupteurs du suffrage universel ».

On ne s'en serait guère douté.

Il est assez plaisant de voir M. Ghesquière, qui ne pose pas précisément pas au Conseil général pour un un orateur académique, excuser « l'inexpérience *tribunicienne* (sic) du député de Roubaix ».

A propos du discours de M. Motte, nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Orateur, M. Motte l'est incontestablement. Mais nous ne demandons pas l'affilerie ni les grâces d'un intellectuel préoccupé de plaire. Il va droit devant lui, sans détours, sans précautions oratoires, toujours tout droit, à la française. Ses périodes ne sont ni pommadées ni musquées. En revanche, elles sont solides ; elles ont du nerf, et du muscle et de la chair, et tout ce qui fait la vie. On sent, à l'entendre, qu'on a devant soi une âme bien portante et un cœur bien français.

» A Roubaix, dans les cent trente réunions où il porta la parole, l'auditoire était surtout composé d'ouvriers. Les ouvriers aiment M. Motte. Ils ont été conquis par cette nature si énergique et si franche. L'ouvrier est toujours sûr par le courage, et M. Eugène Motte, en sa jetant résolument dans la mêlée, en lutiant depuis cinq ans avec une ardeur jamais défaillante contre le collectivisme révolutionnaire, a fait preuve d'un courage peu commun. Il n'a eu pour lui de l'attaque violente ni de l'odieuse injure. Le peuple va d'instinct à ceux qui n'ont pas peur.

» M. Motte se plaît à parler des ouvriers. C'est qu'il les connaît bien et qu'il a pour eux, non pas cette sympathie vague de politicien en mal de popularité, qu'avait M. Jules Guesde, mais l'estime et l'affection d'un homme qui les voit constamment à l'œuvre, qui partage leurs travaux, qui sait les difficultés de leur existence et qui s'efforce de les atténuer. M. Guesde voudrait toujours plus de misère pour faire un révolte de chaque travailleur. M. Motte veut toujours plus de bien-être pour faire de chaque travailleur un bon citoyen. Il est de ceux qui vivent de la vie du peuple, qui rient de ses joies, qui saignent de ses plaies, qui crient de ses douleurs. Les collectivistes, eux, ne cherchent qu'à rendre plus cuisantes les douleurs, plus saignantes les plaies — et la joie du peuple leur fait mal ».

LES JOURNAUX PARISIENS DU MATIN

La conclusion de l'article de M. Maurice Allard dans la *Lanterne* révèle sous son vrai jour l'état d'âme du collectivisme.

Quand le suffrage universel désabusé les renvoie à leurs chères études, ils font aussitôt entrevoir le spectre de l'insurrection :

« Où la Chambre croit-elle aller en prenant une telle attitude ? Comment ne s'aperçoit-elle pas que, lorsqu'elle valide les élections des grands patrons, elle ouvre l'ère des insurrections et des guerres civiles.

» Voilà vingt-cinq ans que les opportunistes disent au peuple : Tu n'as plus besoin de te révolter ; tu es le maître de tes destinées, puisque tu possèdes le bulletin de vote.

. . .

» Si l'on enlève au peuple le libre exercice du suffrage universel, il sera bien obligé de chercher d'autres armes que le bulletin de vote pour faire prévaloir ses volontés et secouer son état de servage. Au suffrage universel réservé aux grands patrons et aux grands capitalistes, les travailleurs opposeront la grève générale.

» Entre là ce que veulent les 316 qui se sont prononcés contre l'enquête sur l'élection de Roubaix ? »

M. J. Cornély, dans le *Figaro*, tire la moralité de la séance de jeudi, dans un article que nous reproduisons en entier :

UN PATRON

« On me permettra de revenir, même après vingt-quatre heures, sur la bonne et réconfortante scène qui s'est passée à la séance d'avant-hier. Il s'agissait, comme on l'a vu, de l'élection de M. Motte, le vainqueur de M. Guesde, à Roubaix, l'un de ces grands patrons du Nord qui, à force de bon sens, de dévouement, de saine énergie, ont fini par ouvrir les yeux à la population ouvrière, sans la violenter un seul instant, et ont débarrassé leur département du chancre collectiviste.

» De la discussion à laquelle ont pris part M. Millerand, pour attaquer l'élection, et MM. Tranroy et Motte lui-même pour la défendre, on pourrait tirer cette moralité, *qu'il faut le triple airain du poète autour du cœur* de ceux qui affrontent le cannibalis ne électoral dans des régions où l'on se traite de « vendu à l'Allemagne » ou d'« assassin » *pour un oui ou pour un non.*

» On pourrait extraire aussi du même débat une absolution et même une approbation pour les hommes qui considèrent tout contact avec le suffrage universel comme une sorte de malpropreté répugnante.

» Mais il vaut mieux mille fois en faire jaillir, pour le *simplifier*, le spectacle trop rare de la supériorité écrasante des patrons, des fabricants de quelque chose sur les avocats, sur les marchands de paroles, quand les premiers daignent répondre aux seconds.

» M. Motte a déchiré en quelques phrases et dispersé au souffle d'une parole honnête tous ces amoncellements de mensonges et de haines dont vivent les docteurs du socialisme et dont meurent les ouvriers assez naïfs pour croire ces docteurs.

» Quand il a dit : « Depuis un siècle ma famille est au travail à Roubaix. Il y faut vivre six mille ouvriers, j'y ai trente-cinq associés, vingt-cinq intéressés, quatre cents *employés qui m'y sont attachés et qui m'aiment, et je travaille quatorze heures par jour* », la Chambre a eu comme une révélation de ce que c'est qu'un patron qui produit de la vie et de la richesse, *en face des exploiteurs* de l'ouvrier, qui n'ont jamais rien fait pour lui et qui sont incapables de rien faire.

« Le parti socialiste français a subi dans cette séance un déchet moral de 80 0/0, et dans le scrutin qui a clos le débat, le monde politique et l'opinion publique elle-même, si nous consentons à réfléchir, auraient dû découvrir la proportion exacte des éléments d'ordre et des éléments de désordre que contient la Chambre nouvelle. Il y a eu 175 voix pour la solution socialiste radicale et 381 voix pour la solution conservatrice.

« C'est à ce niveau-là que devrait se faire la coupure, et c'est là qu'elle se maintiendrait si nous n'étions pas des êtres stupides, occupés à discuter des maiseries en face du camp barbare. » — J. CORNÉLY.

Sous ce titre : « L'homme du jour » le *Soleil* publie un entrefilet très élogieux sur M. Eugène Motte. Les Roubaisiens le liront avec une légitime fierté :

L'HOMME DU JOUR

« M. Motte, député de Roubaix, est, depuis son apparition à la tribune du Palais-Bourbon, le véritable homme du jour. Hier, dans les couloirs, on parlait beaucoup plus de lui que du ministère en formation. Des hommes de nuances bien diverses rendaient hommage à sa franchise, à la netteté de ses déclarations, à son courage à la tribune. *Quel excellent président du conseil ferait le successeur de M. Jules Guesde !* disait-on. Au moins, avec lui, il n'y aurait pas d'équivoque, et les socialistes trouveraient à qui parler.

» Leur étonnement était extrême, en effet, de rencontrer un collègue qui ne tremblait pas devant eux, et qui semblait déterminé à révéler toutes leurs manœuvres électorales. C'est d'ailleurs avec ces allures de haute franchise, des sentiments sincèrement patriotiques, que M. Motte a mis fin aux agissements de M. Guesde.

» Nul doute que le député de Roubaix ne joue un rôle très important dans toutes les questions ouvrières, qu'il connaît à fond, qu'il a étudiées depuis son enfance, puisqu'il n'a pas cessé de vivre avec les travailleurs. M. Motte a reçu une éducation très solide, et quoique l'un de *nos plus gros et plus riches industriels*, il a fait ses humanités, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper, du matin au soir, de son personnel et de son industrie.

» *Comme orateur*, il a la parole facile, le mot heureux et, avec sa physionomie pleine de franchise et de cordialité, il exerce sur son auditoire une impression toujours très sympathique. »

Nous détachons ce passage d'un article de la *Liberté* :

« L'échec retentissent de M. Guesde à Roubaix, et, avec lui, du parti collectiviste, et l'élection, à sa place, d'un républicain modéré, d'un homme d'ordre et de liberté, résolu à lutter avec la plus grande énergie contre le socialisme révolutionnaire, a exaspéré le parti du désordre et de la destruction sociale ; mais le debat qui s'est engagé à la Chambre et la décision par laquelle elle a validé cette élection à une énorme majorité, malgré les efforts de M. Millerand, ont mis le comble aux colères des socialistes.

» On sait ce qui s'est passé à Roubaix qui était jusqu'ici la ville sainte de la révolution sociale et où le collectivisme, grâce à la ligue qu'il y a fondée et à la puissante organisation du parti ouvrier, régnait en maître absolu. Or, il est arrivé un jour où le sentiment public a réagi contre la tyrannie de cette ligue de désorganisation sociale et où une autre association de salut public, l'Union sociale et patriotique, s'est constituée pour résister *à cette domination révolutionnaire et lui arracher le pouvoir.*

» C'est M. Eugène Motte, l'adversaire de M. Guesde aux dernières élections, qui a été l'âme de ce mouvement de défense sociale. Il a entrepris, non seulement de grouper contre le collectivisme toutes les forces protectrices des grands intérêts sociaux, mais d'éclairer les travailleurs eux-mêmes sur les détestables doctrines et les violentes prédications au moyen desquelles on les enregimentait contre les patrons en soufflant le feu des haines de classes.

« Or, il est arrivé ce qui arrivera toutes les fois que les bons citoyens, les gens de cœur et de bon sens, qui sont partout l'incontestable majorité, voudront se grouper contre les minorités révolutionnaires. Les ouvriers eux-mêmes ont fini par comprendre que les politiciens qui se servent d'eux pour satisfaire des ambitions personnelles, ne peuvent que les conduire à la misère et que la tyrannie syndicale sous laquelle on les opprime est bien autrement écrasante que la prétendue tyrannie patronale, dont les membres se font faussement une arme de guerre et qui n'a jamais existé.

» M. Motte, dans les lumineuses explications où il a fait connaître à la Chambre la vérité sur ce qui se passe à Roubaix, les actes tyranniques accomplis contre les travailleurs eux-mêmes par la ligue collectiviste, ligue antinationale autant qu'antisociale, et où il a exposé, en termes simples et convaincants, tout ce qu'il a loyalement et libralement accompli pour le nombreux personnel ouvrier qu'il emploie, a entraîné toutes les convictions. La Chambre presqu'entière l'a applaudi et a repoussé l'enquête que réclamait M. Millerand.

» Mais c'est là-dessus que, ce matin, s'indigne et s'irrite la presse révolutionnaire. »

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 25 juin 1898

Présidence de M. DASONVILLE, vice-président

Echo des élections à Roubaix

L'AGRESSION DU GENDARME HUOT

A l'audience du 16 juin dernier venait une bagarre rue de la Mackelterie et rue de Mouvaux, au cours de laquelle M. Huot, gendarme en retraite, était grièvement blessé par une bande de collectivistes. L'instruction, habilement menée, fit connaître les principaux auteurs de cette agression : malheureusement tous ne tombèrent pas sous la main de la police.

On vient aujourd'hui de mettre la main sur l'un d'eux, Pierre Beulque, 32 ans, tisserand, qui demeurait rue Cuvier, 4 ; le Tribunal l'avait condamné par défaut à six mois de prison, il fait opposition à ce jugement. Nous avons parlé avec force détails des débats qui ont eu lieu le 16 juin, nous n'y reviendrons pas.

Contentons-nous de rappeler que, le lundi 9 mai, passant rue de la Mackelterie, M. Huot, gendarme en retraite, enquêteur à l'Office central des institutions charitables, fut attaqué par la bande de socialistes, qui s'élança en criant : « C'est un gendarme, c'est une canaille, » ce qui vaut au prévenu cette apostrophe de M. le Président : « S'il y a des canailles, c'est de votre côté ! » Tandis que Moerman, Vanbelleghem et autres le frappèrent, Beulque saisissait la canne d'un passant et la cassait sur le bras de M. Huot.

Tels sont les faits que les témoins viennent à nouveau rapporter au Tribunal.

Beulque reconnaît les faits qui lui sont reprochés, et demande pardon.

« Il est bien temps de demander pardon », remarque M. le Président.

Le Tribunal confirme la peine de six mois de prison qui avait été infligée à Beulque.

. . .

LES EXPLOITS D'UNE BANDE DE VAURIENS. — C'était le 7 juin dernier, devant le théâtre Séneca, une bande de jeunes gens de 20 à 24 ans, s'amusant à jeter des pommes, de la terre, des poires cuites, etc., sur « Auguste » qui faisait la parade. Cela menaçait de mal tourner, quand un spectateur, M. Paul Scamps, intervint, disant au clown d'aller chercher la police.

Ce fut le signal d'une mêlée générale ; le clown Henri Fiorin, M. Scamps, Mme Leclercq, Mme Marie Lemaire, employée au théâtre, M. Léon Cattelin et plusieurs autres personnes furent brutalement frappés par ces individus, qui, aussitôt le coup fait, prirent la fuite dans la direction de Mont-à-Leux.

En route, l'un d'entre eux, Cattaert, dit « Cardinal » et « Bonne Thérèse » vola un jambon à la devanture de M. Verdonck, boucher, rue de Gand.

Ces vauriens sont tous de mauvais sujets, très mal notés, déjà condamnés souvent. Voici les condamnations qu'ils ont encourues :

Camille Cardinal, 19 ans, de bris, 6 mois de prison ; Louis Delnatte, 6 mois ; François Beeckman (déjà sept fois condamné), 6 mois ; Henri Desmet, 4 mois ; Julien Delnatte, 4 mois ; Oscar Carrette (huit condamnations), 6 mois ; Paul Leconte, 3 mois, et Edouard Demuynck, 4 mois.

FRAUDE ORIGINALE. — Mercredi dernier, vers midi et un quart, au moment où un train venant de Belgique passait devant le disque du chemin de fer à Wattrelos, les douaniers virent une main jeter d'un wagon deux petits sacs ; aussitôt, deux individus embusqués se précipitaient vers ces sacs qu'ils emportaient.

Les douaniers arrêtèrent l'un de ces individus, et l'on constata que les sacs contenaient du café de provenance belge, et l'homme qui avait ramassé ce sac s'entend condamner, pour complicité de contrebande par voiture, à six mois de prison et 1000 francs d'amende. Il se nomme Amédée Cornilie, 17 ans, bâcleur à Roubaix, 9, rue Voltaire.

Voilà un kilogramme de café qui lui coûte cher.

UNE SCÈNE DE VIOLENCES REGRETTABLES. — Clémentine Lebrun, femme Lauwarier, 44 ans, ménagère, hameau du Gauquier, à Wasquehal, en veut à une de ses voisines, Clémence Tiberghien, femme Derouck, âgée de 29 ans, à la tante de laquelle elle doit 17 francs... qu'elle ne paie jamais.

Le 24 mai dernier, vers deux heures de l'après-midi, comme Clémence Derouck revenait de la fontaine où elle avait été chercher de l'eau pour laver sa maison, sans provocation aucune, Clémentine Lebrun lui jeta une marmite d'eau bouillante. *Le médecin a constaté à* la poitrine et sur le côté gauche du corps de fortes brûlures du 2e degré.

Arrêtée aussitôt, Clémentine Lebrun ne manifesta aucun repentir. « Je l'aurais tuée que ça ne m'aurait rien fait, » dit-elle en parlant de sa victime.

Le Tribunal lui inflige 40 jours de prison.

UN ÉTRANGE MENDIANT. — Charles Van Enoo, 36 ans, journalier à Bruges, était surpris le 20 juin, vers 7 h. du soir, à la ferme Pouchain, à Touffiers, se sauvant par une fenêtre, au triple galop, lorsqu'il vit les habitants rentrer. Aux cris de : « Au voleur ! » les douaniers Têtu et Laborde se mirent à sa poursuite et furent assez heureux pour le rattraper.

Van Enoo est poursuivi pour tentative de vol ; il protesta énergiquement, *il venait seulement demander un morceau de pain, ce qui est un drôle de moyen de le demander.*

Le Tribunal n'a pas estimé que le fait constituait assez nettement la tentative de vol ; mais il a condamné Van Enoo à 4 mois de prison pour violation de domicile. Cela revient toujours au même.

SERVANTE INFIDÈLE. — Romaine Verrotte est âgée de seize ans, et habite chez sa tante, rue des Fossés, cour Delcroix, à Roubaix.

Elle était entrée, il y a trois mois, au service de M. Desmettre, rue des Piats, 40, à Tourcoing ; le 19 juin, elle se sauva avec la robe et le tablier qui lui avaient été remis.

Une perquisition faite chez elle amena la découverte d'une chaîne en argent et d'une bonbonnière qu'elle avait volées à ses maîtres.

Romaine Verrotte est condamnée à dix jours de prison avec application de la loi Bérenger.

POUR AVOIR VOLÉ un chapeau, des bottines, une chemise, etc., à M. Achille Notterdam, teinturier, rue de l'Eneuie, 113, à Roubaix, estaminet Delforge, chez qui il était venu coucher une nuit, Firmin Doutreingne, quarante-six ans, ajusteur, s'entend infliger trois mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Charles Deribreux, vol, 8 jours de prison par défaut. — Jean Brys, 28 ans, de Roubaix, coups à Gustave Ghilbert, mécanicien, rue Philippeville, 10 jours avec sursis. — Jules Anicot, 14 ans, à Lille, fraude à Wattrelos, par défaut, en correction jusqu'à 18 ans 1/2 et 500 francs d'amende. — Charles Van Acker, 20 ans, journalier, à Roubaix, 38, rue de la Guinguette, fraude de 84,000 allumettes, à Leers, le 23 juin, 2 mois et 500 francs d'amende.

Deux mois de prison et 500 francs à Cyrille Dujardin, rattacheur : 24 jours et 500 francs à Charles Egenbock, 42 ans, fileur, rue St-André, à Roubaix, pour fraude. — Deux mois et 500 francs à Jean-Baptiste Delaere, 18 ans, moçon à Tourcoing, rue du Pont-de-Neuville, maisons du Boucher ; 10 jours et 500 francs à Adolphe Boutens, 47 ans, peigneur à Tourcoing, rue du Jambon, ruelle de l'Allumette, arrêtés tous deux à la ferme Parent, le 22 juin, vers deux heures du matin, porteurs de 78 kilogs de café vert, valant 234 fr.

Jules Desreumaux, de Frelinghien, 16 francs, par défaut, pour chasse prohibée. — Cinq francs à Jeanne et à Angèle Lacroix, pour infraction à la loi sur la résidence des étrangers. — Edmond Meert, expulsion, 6 mois. — Henri Cardinal, expulsion, un mois.

L'état des cultures dans notre région

Par suite des pluies continuelles de ces dernières semaines et de l'orage qui s'est abattu sur la région vendredi, vers midi, les récoltes ont été fort éprouvées.

Les blés qui avec l'humidité avaient poussé démesurément sont presque totalement couchés ; les seigles sont encore plus éprouvés, et la récolte des pommes de terre est bien menacée.

Le lin est assez bien venu et, d'ici quinze jours, la récolte sera terminée.

Pour les betteraves, il faudrait le beau temps.

Espérons que nous l'aurons bientôt.

LA CRÊME

Le lait comporte deux parties distinctes : la crême dont on fait le beurre, et le petit lait qui sert à faire le fromage. — Il ne faut donc pas confondre la crême avec cette sorte de fromage blanc qui n'est autre qu'un petit lait caillé, qui a un goût de fermentation très accusé et qui forme une masse compacte. La crême est liquide, sans être transparente, épaisse sans être compacte ; c'est la partie riche du lait, celle qui comporte l'élément nourricier par excellence.

Il n'est pas une bonne femme de la campagne qui ne connaisse la vertu, les qualités et les avantages de cette substance si fine et si délicate qui constitue l'essence même du lait et qui s'appelle la crême.

En ville, la crême n'est pas à la portée de tous, on la trouve difficilement, et, habitué qu'on est à s'en passer, *on en ignore les avantages.*

La crême constitue pour la ménagère une ressource extraordinaire ; elle s'ajoute avantageusement au potage printanier, au choux fleur, aux pointes d'asperges, aux petits pois, aux haricots, aux épinards, aux carottes, aux navets, à tous les légumes quels qu'ils soient.

Elle leur donne une saveur très délicate et très appréciée.

La crême d'Oostcamp fouettée est délicieuse ajoutée au café elle lui donne un arôme très fin.

Mangée avec les fraises elle constitue un dessert des plus savoureux.

Le succès des cuisinières en renom est tout entier dans la crême ; elle entre dans la sauce blanche, la sauce hollandaise, les légumes, les desserts.

La laiterie d'Oostcamp reçoit chaque jour de la crême, les ménagères peuvent en toute confiance s'adresser à cette maison, elles seront servies rapidement. On peut faire les commandes par *téléphone*; des domestiques en bicyclette sont au service de la laiterie Les Tourquennois peuvent bénéficier des mêmes avantages, soit en téléphonant rue du Bois 13, à Roubaix, soit en passant leurs commandes à M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing.

— Conditions particulières pour les pâtissiers et les cuisinières.

Bien s'adresser rue du Bois **13**, à Roubaix.

Concerts & Spectacles

Les concerts publics. — Voici le programme des concerts publics qui seront offerts, le dimanche, 26 juin, au parc de Barbieux, et le jeudi 30 courant, place de la Liberté, par la fanfare « La Paix » :

Première partie. — 1. En retraite, marche militaire de M. Morlix ; 2. Modestie, ouverture de M. J. Martin ; 3. Stanley, gavotte de M. Borchain.

Deuxième partie. — Fantaisie sur les dragons de Villars, de M. Maillard ; 5. La Plébéienne, fantaisie de M. J. Martin ; 5. La Fée aux bois, polka de M. Godeau.

HIPPODROME ROUBAISIEN

Dimanche 26 juin, à onze heures du matin

(les portes seront ouvertes à dix heures et demie)

GRANDE MATINÉE POPULAIRE

ORGANISÉE POUR LE

TIRAGE DES PRIMES

offertes aux souscripteurs de l'œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage, saison 1897-1898, avec le gracieux concours du

CHORAL NADAUD

(90 exécutants, sous la direction de M. V. MINSSART)

LE BROUTTEUX (Jules WATTEOW)

LA GRANDE FANFARE

(70 exécutants, sous la direction de M. GADENNE)

ENTRÉES DE FAVEUR SUSPENDUES

PRIX DES PLACES : Loges et fauteuils... 1 franc ; Pourtour... 0,75 c. ; Première galerie... 0,50 c. ; Deuxième galerie... 0,25 c.

Bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare.

NORD

Un accident aux environs du Mont-des-Cats. — Le bruit avait couru qu'un cycliste avait trouvé la mort en descendant à une allure trop rapide la pente du Mont-des-Cats. Heureusement il n'en était rien.

Par contre une petite fille, Gabrielle Belisson, a eu une jambe écrasée par une voiture à Saint-Jean-Cappel. Transportée à l'hôpital de Bailleul, la pauvre enfant n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos d'un vol à Lys-lez-Lannoy

Lys-lez-Lannoy, le 24 juin 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans son numéro du 18 courant de ce mois, le *Journal de Roubaix* a dit que le sieur Achille Sergent, cabaretier, à Lys-lez-Lannoy, avait été arrêté comme complice de vol de dix poules et lapins, commis au couvent à Hem. Je suis tout à fait étranger à ce vol, car je viens d'être mis en liberté, étant innocent et ayant été arrêté pour un autre.

En conséquence je vous prie, pour ma réhabilitation, de bien vouloir annoncer que le sieur Achille Sergent, cabaretier, à Lys-lez-Lannoy, batteur de matelas, a été *mis en liberté, n'étant coupable de rien.*

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite reconnaissance. Achille SERGENT.

OSTENDE *Ostende Palace Hôtel*, à côté du Palais du Roi. Hôtel de 1er ordre. 350 chambres ayant vue sur la mer. Trois ascenceurs. Electricité. Prix modérés. Ouverture le 5 juillet. 44629

N'ACHETEZ PAS DE COFFRES-FORTS sans voir les nouveaux modèles de *Fichet* de *Paris*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425

Maison Spéciale de TROUSSEAUX et LAYETTES

AUX FABRIQUES PARISIENNES

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

NOMBREUSES OCCASI